

A la Une



Éditorial de Laurence Mézin, nouvelle directrice des ressources humaines

C'est avec un immense plaisir que je rejoins la direction des ressources humaines du ministère de l'Intérieur, qui me donnera l'occasion d'aborder des sujets passionnants. Parmi eux, l'action sociale en faveur des agents du ministère de l'Intérieur est l'une des composantes essentielles de la mobilisation et de la cohésion des personnels. Elle bénéficie à l'ensemble des agents, sans distinction de périmètre d'affectation. Ce caractère transversal en fait sa spécificité dans la politique de ressources humaines au ministère.

Elle est plus que jamais au cœur du dialogue social. Les grands rendez-vous de la rentrée, tels la séance d'installation de la nouvelle CNAS ou les CHSCT d'administration centrale, spécial des préfectures, ministériel, qui se tiendront entre septembre et novembre 2019, seront autant de moments d'échanges avec les différents partenaires sociaux du ministère.

Je tiens à vous assurer de l'engagement qui sera le mien afin que l'action sociale en faveur de l'ensemble des personnels soit maintenue, améliorée et concertée.

Je sais pouvoir compter sur l'énergie et le dynamisme de l'ensemble des agents qui œuvrent pour l'action sociale dans les services départementaux, en administration centrale et dans les réseaux d'accompagnement.

Les défis à venir sont nombreux et mon objectif est que l'action sociale reste au service de tous et au plus près des attentes des fonctionnaires du ministère.

Je vous souhaite une bonne rentrée.

Départ de Gérard Clérissi, directeur des ressources et des compétences de la Police nationale

Vendredi 26 juillet 2019, s'est déroulé à l'immeuble Lumière, en présence du directeur général de la Police nationale, Eric Morvan, un moment de convivialité à l'occasion du départ du directeur des ressources et des compétences de la Police nationale, Gérard Clérissi.

En présence des directeurs des services actifs, des représentants syndicaux et des personnels du ministère, le DGPN a souligné le parcours diversifié et exigeant de celui qui dirigea la DRCPN pendant deux années, et lui a remis au nom du ministre de l'Éducation nationale, les Palmes académiques et, au nom du ministre de l'Intérieur, la Médaille d'honneur de la Police nationale échelon or, saluant ainsi une carrière et un dévouement sans faille.

Gérard Clérissi a chaleureusement remercié les directeurs centraux de la Police nationale, les organisations syndicales, les partenaires de la DRCPN que sont les directions et les services du Secrétariat général du ministère de l'Intérieur, la direction du budget, la direction générale de l'administration et de la fonction publique, avant de souhaiter bonne chance à son successeur, Simon Babre.



Simon Babre, nommé directeur des ressources et des compétences de la Police nationale

Simon Babre, est nommé directeur des ressources et des compétences de la Police nationale (DRCPN) au ministère de l'Intérieur, à compter du 1^{er} septembre 2019.

Inspecteur général de l'administration, sous-directeur des personnels de 2016 à 2018, il occupait depuis mars 2018 le poste d'adjoint au directeur des ressources humaines, chargé de la mission de gouvernance ministérielle des ressources humaines (DRH) au ministère de l'Intérieur.

Actualités du MI

Le ministère de l'Intérieur lance un appel à projets biodiversité

Le vendredi 26 juillet, le ministère de l'Intérieur a lancé un appel à projets biodiversité afin de favoriser la sauvegarde des écosystèmes sur ses sites en centrale et en déconcentré.

Nichoirs, poulaillers, ruches, hôtels à insectes, composteurs...

Les projets de préservation de la biodiversité éligibles sont nombreux !

Les agents sont également invités à proposer des initiatives qu'ils jugent nécessaires pour la préservation de la biodiversité sur leur site.

Une fois les projets sélectionnés par la mission développement durable, cette dernière se placera comme accompagnatrice dans votre démarche : suivi et financement du projet, mise en relation avec des partenaires internes et externes au ministère, communication et reporting.

Le dossier de candidature devra comprendre les éléments suivants :

- le document de présentation de deux pages ;
- la lettre d'engagement de la direction ;
- le budget prévisionnel et calendrier.

Les dossiers de candidature sont à adresser avant le 15 octobre 2019 à : > mission-developpement-durable@interieur.gouv.fr



>>> Pour en savoir plus

Site Intranet développement durable : > <http://developpement-durable.sg.minint.fr/>

Les Journées européennes du patrimoine, édition 2019

Pour leur 36^e édition, les Journées européennes du patrimoine se tiendront le samedi 21 et dimanche 22 septembre.

Le ministère de l'Intérieur ouvrira ses portes au public de 10 heures à 17 heures.

Comme les 8 000 personnes accueillies lors de l'édition 2018, les visiteurs auront la possibilité d'admirer le patrimoine exceptionnel de l'Hôtel Beauvau.

Cette année, les compagnies motocyclistes de la Police et de la Gendarmerie seront mises à l'honneur, avec la présentation de véhicules, de tenues et d'accessoires anciens, ainsi qu'une exposition sur l'histoire de ces compagnies. On pourra également découvrir le travail passionnant de l'Office central pour la répression du faux monnayage et les missions de l'Unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile n°1 (UIISC1). Cette dernière intervient notamment sur les grandes catastrophes naturelles en France et dans le monde entier et lutte aussi contre les feux de forêt en intervention directe ou en prévention.

Enfin, les visiteurs pourront faire la connaissance des « Animaux du ministère », grâce à une exposition photos qui leur sera consacrée.



>>> Pour en savoir plus

Contact pour les JEP au ministère : Virginie Escalada - SG/DICOM/Pôle des projets - virginie.escalada@interieur.gouv.fr

Retrouvez tout le programme des JEP sur : > <https://journéesdupatrimoine.culture.gouv.fr/>

Gardez le contact...



Vous partez à la retraite ?

Vous ne pouvez pas facilement consulter la lettre électronique « Action sociale Infos » sur votre ordinateur professionnel ?

Envoyez votre adresse électronique personnelle à action.sociale@interieur.gouv.fr en précisant :

- Si vous êtes retraités (vos nom, prénom et département de résidence)
- Si vous êtes actif, votre lieu d'affectation

Vous serez ainsi informé(e) régulièrement de l'actualité sociale du ministère qui va privilégier ce mode de communication à l'avenir.

Ministère de l'Intérieur / DRH / SDASAP / MIAAS

Immeuble Lumière - Place Beauvau - 75800 Paris cedex 08

Contact : 01 80 15 41 13

Mobilisons-nous contre le suicide dans la Police nationale !

Face au fléau du suicide dans ses rangs, la Police nationale poursuit le déploiement de son programme de mobilisation contre le suicide. La cellule alerte prévention suicide (CAPS) mobilise plus de 900 acteurs de terrain pour prévenir le suicide dans la Police nationale. Dès sa création au printemps, la CAPS s'est lancée dans un véritable tour de France pour promouvoir le Programme de mobilisation contre le suicide (PMS). L'enjeu est de faire de la prévention une culture partagée par tous.

Après la zone Ouest en mai, les zones Sud-Est et Sud-Ouest en juin, les SGAMI du Nord et de l'Île-de-France ont réuni en juillet les chefs de service du territoire pour une journée de sensibilisation.

A chacune de ces étapes, des spécialistes de la question suicidaire et des acteurs locaux se sont succédés à la tribune pour mieux comprendre les ressorts du passage à l'acte, les leviers de la prévention et la « postvention » (intervention après un passage à l'acte).

En lien avec la direction centrale du recrutement et de la formation de la Police nationale (DCRFPN) et la Fédération sportive de la Police nationale (FSPN), les participants ont été sensibilisés aux enjeux du management bienveillant et de la cohésion par le sport.



Ces journées ont également permis de diffuser le « Mémento pratique à destination des encadrants » ainsi que le « Guide de la communication à la suite d'un passage à l'acte » disponibles sur le site Intranet : > <http://police-nationale.minint.fr/>

Au total, ce sont plus de 900 cadres de la Police nationale qui ont participé à ces journées. Les zones Est et Sud organiseront les prochains séminaires à Metz le 27 septembre et à Marseille le 10 octobre.

Un site Intranet pour répondre à toutes les interrogations sur le suicide

Afin de faire connaître les dispositifs d'aide internes et externes, et d'informer sur les signaux d'alerte, un espace Intranet dédié sur le site Intranet de la direction des ressources et des compétences de la Police nationale (DRCPN) comportant de nombreuses ressources, a été mis en ligne fin juin 2019 à l'adresse : > <http://police-nationale.minint.fr/> - onglet Prévention suicide

>>> Pour en savoir plus

- Site Intranet de la Police nationale : > <http://police-nationale.minint.fr/>
- > Plan de mobilisation contre le suicide (PMS)
- > Mémento pratique à destination des encadrants
- > Guide de la communication à la suite d'un passage à l'acte



Santé

Vous devez vous déplacer à l'étranger pour votre travail ?

C'est l'objectif de votre visite médicale avant le départ, que d'apprécier si la destination et les fonctions sont compatibles avec votre état de santé. Si le risque sanitaire Outre-mer est très lié à des affections cosmopolites (accidents de la circulation, accidents cardiaques, etc.), le risque « tropical » n'en existe pas moins.

Il existe des moyens simples comme la vaccination pour se prémunir des affections spécifiques à certaines destinations, moyens qui sont détaillés dans le guide « Partir à l'étranger » réédité par la sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel / DRH et le réseau de la médecine de prévention du ministère.

La plupart de ces risques peuvent être réduits au minimum grâce au respect de règles simples d'hygiène et de mesures de prévention avant, pendant et après le voyage.

Le guide « Partir à l'étranger » sera diffusé par le réseau de la médecine de prévention du ministère.



>>> Pour en savoir plus

- Site Intranet de l'action sociale : > actionsociale.mi
- Rubrique Réseaux / La médecin de prévention / L'organisation du réseau : > [Liste des médecins de prévention](#)
- Rubrique Boîte à outils / Documentation / La médecine de prévention / La collection « Les Indispensables » : > [Télécharger le guide « Partir à l'étranger »](#)
- Site du ministère des Affaires étrangères : > <https://www.diplomatie.gouv.fr/Conseils aux voyageurs>

Orthophonie : les séances en milieu scolaire désormais remboursées par l'assurance maladie pour les enfants en situation de handicap

Un protocole d'accord entre les représentants des orthophonistes et l'Assurance maladie permettant la prise en charge des soins réalisés notamment en milieu scolaire, a été signé le 15 juillet 2019. Ce protocole d'accord permet la prise en charge par l'Assurance maladie des actes réalisés par les orthophonistes libéraux en milieu scolaire ou au sein de lieux d'accueil auprès des enfants en situation de handicap ou dans un lieu de formation, auprès des adultes en situation de handicap.

Sophie Cluzel, secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargée des personnes handicapées, et Adrien Taquet, secrétaire d'État auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé chargé de la Protection de l'enfance ont salué cette avancée visant une plus grande intégration des personnes en situation de handicap, notamment des plus jeunes.

Enfin, cette mesure s'intègre dans un dispositif plus large visant une meilleure prise en charge des enfants au travers de la revalorisation d'actes d'orthophonie depuis le 1^{er} juillet dernier (majoration pour la prise en charge d'enfants de moins de 3 ans ; revalorisation des actes de rééducation des retards de parole, des troubles de la communication et du langage oral).



>>> Pour en savoir plus

Secrétariat d'État auprès du Premier ministre chargée des Personnes handicapées

Le communiqué de presse : > <https://handicap.gouv.fr/presse/communiques-de-presse/article/>

Les DYS à l'école : > <https://www.apedys.org/les-dys-et-lecole/>

La Société dauphinoise de secours en montagne (SDSM)

La SDSM, association créée en 1910, avait alors pour vocation le secours aux victimes d'accidents de montagne. Depuis ces temps anciens, l'objectif initial a évolué mais sur le fond est resté le même puisque la SDSM assure depuis une vingtaine d'années, la sécurité lors de sorties en montagne (randonnées, accrobranches, ski-fauteuil, spéléo, nuits en refuge...) organisées au profit d'enfants handicapés dépendant de l'Association familiale de l'Isère pour personnes handicapées (AFIPH).

Une convention partenariale revue chaque année lie contractuellement l'AFIPH et la SDSM.

La SDSM compte 80 adhérents issus des partenaires institutionnels du secours en montagne (Peloton de gendarmerie de haute montagne (PGHM), SAMU, Base Hélico, CRS Alpes de Grenoble), tous titulaires de l'Insigne fédéral du secours en montagne et pour certains, des plus hauts diplômes de la spécialité (guides de haute-montagne, moniteurs de skis et de spéléologie).

Ce personnel hyper-expérimenté est renforcé utilement par des « membres associés », choisis pour leurs qualités physiques et morales.

Tous les personnels sont bénévoles ! La SDSM est agréée « Sports ».



>>> Pour en savoir plus

> Société dauphinoise de secours en montagne (SDSM)

Maison de la Montagne

15, rue de l'Industrie - 38000 Grenoble

Site Internet : > sdsm38.fr



Retraite

Connectez-vous à l'ENSAP pour consulter votre compte individuel retraite et signaler d'éventuelles anomalies

L'ENSAP est un outil à votre disposition qui permet désormais de disposer de votre bulletin de paie mais aussi de consulter votre compte individuel retraite (CIR).

Comment consulter son CIR ?

Tous les fonctionnaires du ministère, quels que soient leur grade, leur service d'affectation (administration centrale, préfectures, services de police, civils de la gendarmerie...) disposent d'un CIR dans l'ENSAP.

Sur le site de l'ENSAP, vous devez au préalable créer votre compte, vous serez ensuite invités à aller consulter votre CIR.

Si vous constatez des anomalies sur votre CIR, adressez un courriel au BPAI (bureau des pensions et allocations d'invalidité) :

bpai-gesru@interieur.gouv.fr, avec pour objet : **NOM, PRÉNOM, demande de correction de CIR**, en indiquant :

- vos NOM PRÉNOM
- votre MATRICULE
- votre NIR
- les anomalie(s) à corriger
- et éventuellement un scan des pièces justificatives des anomalies à corriger pour les informations ne figurant pas dans DIALOGUE.

En effet, certaines informations ouvrant des droits à pension spécifiques, ne figurent pas dans DIALOGUE :

- les services validés
- les bonifications hors d'Europe
- les services subaquatiques, les services aériens
- les bénéficiaires de campagnes (pour les anciens militaires sans pension des armées)
- le service national (n'y figure que partiellement)
- les études rachetées.

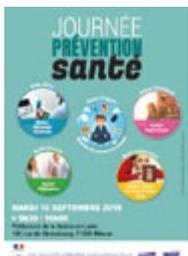
La mise à jour sera effectuée par le BPAI dans les deux mois de la réception de l'ensemble des documents nécessaires aux corrections à apporter.

>>> Pour en savoir plus

Site Internet ENSAP : > <https://ensap.gouv.fr/>



Agenda



Prochaines Journées prévention santé (JPS)

- > **10 septembre 2019** : préfecture de Mâcon (71)
- > **19 septembre 2019** : CRS Lambersart (59)
- > **20 septembre 2019** : préfecture de Lille (59)
- > **26 septembre 2019** : DTSP Genevilliers (92)
- > **1^{er} octobre 2019** : préfecture de la Loire-Atlantique (44)
- > **2 octobre 2019** : DDSP Nantes (44)

> Semaine européenne de la mobilité

> Du 16 au 22 septembre 2019



Sur les sites d'administration centrale du ministère de l'Intérieur, cette 18^e édition sera organisée du 16 au 20 septembre 2019 sur le thème : « Marcher et rouler à vélo en toute sécurité ».

Pour en savoir plus : > <http://developpement-durable.sg.minint.fr/>



> Journées européennes du patrimoine

> **21 et 22 septembre 2019**

> <https://journesdupatrimoine.culture.gouv.fr/>



Séminaire des chefs SDAS sur le site Lumière

> **Le 18 septembre 2019** à l'Amphithéâtre

Site Intranet de l'action sociale / Les chefs SDAS : > actionsociale.mi

Rentrée des étudiants et budget familial

Budget étudiant : logement, alimentation, transports, études, santé, autres frais... Comment aider ses enfants ?

L'aide que vous apportez à vos enfants ou petits-enfants majeurs dans le cadre de votre obligation alimentaire, prévue aux articles 205 à 207 du Code civil, est déductible de vos revenus.

Cependant, aux termes de l'article 156 II, 2° du Code général des impôts (CGI), vous ne pouvez pas déduire de pension alimentaire - ou de dépense à caractère alimentaire - au bénéfice d'un enfant lorsque ce dernier est déjà pris en compte dans la détermination de votre imposition sur les revenus (rattachement des enfants majeurs ou chargés de famille).

En outre, à la demande de votre centre des finances publiques, vous devrez être à même de justifier :

- de votre obligation alimentaire envers cet enfant (lien de parenté) ;
- de la réalité des versements ou des paiements pour le compte de l'enfant ;
- des besoins de l'enfant et du niveau de vos ressources.

Rattachement au foyer fiscal ou pension alimentaire ?

Un étudiant de moins de 25 ans peut être rattaché au foyer fiscal de ses parents. Néanmoins, il est parfois plus intéressant, pour les foyers les plus fortement imposés, que le jeune fasse une déclaration séparée. En lui versant une pension alimentaire pour payer son loyer, ses frais... (déductible à hauteur de 5 888 € pour l'année 2018), on peut alléger ses impôts. Conservez des justificatifs des versements, par exemple en intitulant chaque virement « pension étudiante ».

Si votre enfant réside sous votre toit et n'est pas rattaché au foyer fiscal, vous pouvez déduire la somme forfaitaire de 3 500 € pour l'année 2018. Il est conseillé d'établir une simulation avant de faire son choix, et de se poser de nouveau la question chaque année.

Les revenus des jobs étudiants sont-ils fiscalisés ?

Les salaires perçus par les jeunes jusqu'à 25 ans et les gratifications reçues lors de stages ou de périodes de formation sont exonérés, quel que soit le rattachement fiscal, à hauteur d'un plafond de 3 fois le montant du SMIC mensuel (salaires) ou du SMIC annuel (gratifications). Les deux exonérations peuvent se cumuler.

Puis-je loger mon enfant étudiant dans un bien qui m'appartient ?

Si vous en avez les moyens, c'est bien sûr une bonne solution ; si vous devez récupérer un logement loué, veillez à bien anticiper afin de mettre un terme au bail dans les règles. Lorsque l'on a investi dans l'immobilier, une autre solution à mettre en place avec votre notaire peut être de donner à son enfant l'usufruit d'un bien mis en location. Cette donation peut être temporaire. L'étudiant touchera les loyers et l'impôt sur le revenu des parents sera allégé.

Peut-il faire une demande l'APL ?

Oui, il peut faire une demande d'APL (aide personnalisée au logement) s'il loue un meublé, une chambre chez l'habitant ou en colocation, s'il n'a pas de lien de parenté avec le propriétaire. Dans ce cas, vous ne toucherez plus de prestations familiales de la CAF pour cet enfant : vérifiez ce qui est le plus avantageux !

Jusqu'à 21 ans, il est possible d'être rattaché au foyer fiscal de ses parents et de toucher l'APL (sous condition de ressources).

Dois-je me porter caution s'il loue un logement ?

Cela sera souvent utile, mais il peut également recourir à des dispositifs tels que Loca-Pass et Visale. Être caution pour votre enfant vous engage à régler les loyers en cas de défaillance. Bonne nouvelle, les règles concernant la colocation ont été clarifiées : vous cautionnez seulement votre enfant, et non l'ensemble de ses colocataires !

Puis-je bénéficier du "prêt aux études MI" ?

Ce prêt personnel permet une aide au financement des études pour les enfants âgés de 15 ans (âge atteint au plus tard le 31 décembre de l'année de la demande) à 26 ans, en apprentissage ou en études post BAC et hors enseignement général. Il est accessible aux agents titulaires ou fonctionnaires stagiaires, en activité ou retraités du ministère de l'Intérieur, ainsi qu'aux personnels contractuels de droit public ayant un contrat à durée indéterminée.

Non soumis à conditions de ressources, il est destiné à apporter un appui dans le financement des études (apprentissage ou études post-baccalauréat), hors enseignement général.

Le prêt peut permettre de couvrir certaines dépenses (achat de matériel, frais d'inscription, loyer...) souvent inhérentes à l'apprentissage ou à la poursuite des études post-bac.

Le montant emprunté s'échelonne de 2 000 à 15 000 €, sur une durée de remboursement allant de 12 à 96 mois.

Le taux du prêt varie en fonction du montant et de la durée de remboursement, de 1,90 % à 5 %.

Le « prêt études MI » du CSF est exonéré de frais de dossier et non soumis à un changement de domiciliation bancaire. Pour bénéficier de ce prêt, une adhésion au CSF à des conditions préférentielles est nécessaire.

Sources : > <https://www.impots.gouv.fr/> et <https://www.notaires.fr/>



>>> Pour en savoir plus

Demande d'APL : > <http://www.caf.fr/>

Site Action Logement : > <https://www.actionlogement.fr/>

> <https://www.visale.fr/>

Le prêt aux études du MI : > <https://www.csf.fr/pemi>

Site Intranet de l'action sociale : > <http://actionsociale.mi>

Rénovation énergétique : de nouvelles conditions d'application de l'éco-PTZ

L'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) est un prêt à taux d'intérêt nul permettant de financer la fourniture et la pose, par un professionnel reconnu garant de l'environnement (RGE), des matériaux et équipements nécessaires à la réalisation des travaux d'amélioration énergétique de votre logement. Ce dispositif est prorogé jusqu'en 2021.

Les conditions pour en bénéficier

L'éco-PTZ s'adresse à tous les propriétaires, occupant ou bailleur, sans condition de ressources. Le logement, maison ou appartement, doit être déclaré comme résidence principale et avoir été achevé avant le 1^{er} janvier 1990. Le dispositif est ouvert aux copropriétaires depuis 2014 et depuis le 1^{er} juillet 2019, l'éco-PTZ est étendu à tous les logements achevés depuis plus de 2 ans.

Les montants prêtés et la durée de remboursement : le montant varie en fonction de la nature des travaux. Il est plafonné à 30 000 €. La durée maximale de remboursement de l'éco-prêt à taux zéro est de 15 ans. Elle peut être réduite à 3 ans à votre demande. Pour vous aider dans la demande d'éco-prêt, les conseillers FAIRE sont à votre disposition. Ils vous accompagnent dans votre projet de rénovation énergétique et peuvent vous indiquer tous les financements disponibles.

Changements de l'éco-PTZ à compter du 1^{er} juillet 2019

- Extension aux logements achevés depuis plus de 2 ans.
- Extension aux travaux d'isolation des bas planchers.
- Uniformisation de la durée d'emprunt pour tous à 15 ans.
- Possibilité de recourir à un éco-PTZ complémentaire dans un délai porté à 5 ans.



>>> Pour en savoir plus

Site de l'Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'Énergie (ADEME)

Types de travaux éligibles : > <https://www.ademe.fr/> - Aides financières (avril à juillet 2019) : > <https://www.ademe.fr/>

Annuaire des conseillers FAIRE : > <https://www.faire.fr/trouver-un-conseiller>

Formulaires et guides : > <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/>

Actions locales

Forum de l'amicale des policiers du Val-d'Oise

L'Amicale des policiers du Val-d'Oise a organisé son 2^e forum de rencontres avec ses partenaires, le vendredi 21 juin 2019. Cette journée avait un double objectif, expliquer aux partenaires le fonctionnement d'un commissariat en découvrant le CIC et le stand de tir, et pour les collègues, rencontrer les partenaires de l'amicale. Pour cette nouvelle édition, l'amicale a fait appel à « Pizza flash », un camion pizza qui est venu dans la cour de la DDSP. Ce dernier a remporté un vif succès en préparant pas moins d'une centaine de pizzas. Laurent de la FSPN a pu faire découvrir le Laser Run aux personnes présentes. La banque française mutualiste (BFM) a offert à l'occasion de la « Journée internationale de la fonction publique » le café, ainsi que des mignardises à tous les collègues.

Enfin une tombola a clôturé cette journée. Un grand merci à la Compagnie des Alpes, SpeedPark, la mer de sable, le zoo de Thoiry, aérokart, Orphéopolis, la BFM, MDI95, la société Valette, le château Haut-Sandrot, le rûcher de la clairière aux oiseaux et Haribo de leur présence.

Rendez-vous l'année prochaine pour une 3^e édition avec d'autres surprises...



>>> Pour en savoir plus

Contact : Grégory Giffard, gardien de la paix à la DDSP95 et président de l'amicale des policiers du Val-d'Oise

Courriel : > amicaledespoliciers95@gmail.com

Préfecture de la Charente



Marie Lajus, préfète de la Charente, a identifié le besoin de recréer du lien entre les équipes. Elle a donc lancé, au sein de ses services, une concertation consacrée au bien-être au travail.

Le 26 mars dernier, direction le 515^e régiment de la Braconne à Mornac, pour le séminaire des cadres. Ces derniers ont travaillé le matin, en atelier, afin de définir les différents thèmes à développer en assemblée générale des agents. Détente l'après-midi avec notamment une course d'orientation et de l'auto-défense.

Le 20 juin, départ en bus pour l'ensemble des agents, direction le magnifique domaine de

Veuze à Magnac sur Touvre. Cette journée fut un moment privilégié de partage et de cohésion. Le matin fut consacré à de la réflexion et l'après-midi à des activités ludiques (parcours quiz, square dance, pétanque, molky, auto-défense, blindtest et quiz nasa).

Pour continuer la dynamique qui a été créée, un plan d'action est désormais déployé sur le bien-être au travail. Dans cet esprit, les agents se retrouvent régulièrement dans le parc de la préfecture pour partager quelques victuailles et jouer à la pétanque.



>>> Pour en savoir plus

Contact : Christophe Robert, chargé de mission sur la mise en œuvre du séminaire et de l'assemblée générale à la préfecture de la Charente - Tél. **05 45 97 62 16** - Courriel : > christophe.robert@charente.gouv.fr

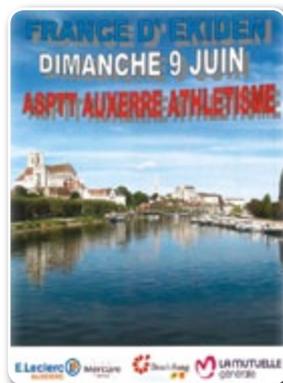
Actions sportives

Championnat de France « Ekiden d'Auxerre » : participation des agents des services de la Police et de la préfecture de l'Yonne

Dimanche 9 juin 2019, des agents du ministère de l'Intérieur de l'Yonne ont participé au championnat national d'Ekiden organisé à Auxerre par le club de l'ASPTT Auxerre et qui s'est déroulé à proximité du stade de l'AJA - Abbé Deschamps.

Parmi les sportifs, une équipe constituée par des policiers de l'Association sportive de la Police nationale de l'Yonne participait à cet événement. Ils ont parcouru ce marathon en relais (3x5 km, 2x10 km et 1x7,195 km) en 3 heures 1 minute et 34 secondes, et ont terminé à la 16^e place sur 75 équipes engagées et surtout, à la seconde place du challenge « Entreprises ».

D'autres sportifs du ministère étaient présents dans des équipes locales telles que l'équipe « filles élites » (3^e du classement scratch féminin terminant en 2 heures, 51 minutes et 3 secondes) mais aussi les équipes « élites hommes », « Master hommes », « open » ou « famille » rassemblant ainsi près de 200 équipes pour s'affronter aux côtés d'athlètes internationaux.



>>> Contacts

Caroline Hisselli, gestionnaire du dispositif de l'action sociale - Tél. 03 86 72 78 61 - Courriel : > caroline.hisselli@yonne.gouv.fr

Jean-Michel Crinquand, chef d'état-major à la DDSP 89 - Tél. 03 86 51 85 65 - Courriel : > jean-michel.crinquand@interieur.gouv.fr

Le challenge des uniformes de combinés policiers 2019

La fédération sportive de la Police nationale (FSPN) organisera le premier « challenge des uniformes de combinés policiers », le mardi 17 septembre 2019 à REIMS.

Il s'agit d'une épreuve combinée de course à pied et de tir au pistolet laser effectués par alternance.

Cet événement sera couplé avec la finale du challenge des écoles de Police.

Cette compétition sportive est ouverte aux membres de la Fédération sportive de la Police nationale et à ceux de la fédération des clubs de la Défense.



>>> Contacts

Site Internet de la FSPN :

> <https://www.sportpolice.fr/actualites/challenge-des-uniformes-de-combine-policier-2019-premiere-edition/>

Le « Team Police » présent sur la cyclo sportive « l'Ardéchoise »

La fédération sportive de la Police nationale (FSPN) était présente sur la plus grande course cyclo sportive d'Europe dite « l'Ardéchoise ». Elle a pu compter sur la présence de 65 policiers venus revêtir la tunique « Team Police » et s'élancer avec 14 500 autres participants.

Comme dans toutes les actions de la « Team Police », nul besoin d'un niveau professionnel pour participer, mais la nécessité d'une bonne condition physique.

Sur le challenge « entreprise », les coureurs de la FSPN ont terminé en 4^e position avec 7 375 kilomètres parcourus. A signaler, une erreur de pointage de la part des organisateurs a privé les concurrents d'environ 4 000 kilomètres et de la seconde marche du podium.

La FSPN leur donne rendez-vous en 2020 pour confirmer cette belle prestation.



>>> Contacts

Site Internet de la FSPN : > <https://www.sportpolice.fr/actualites/lardechoise-2019-le-team-police-au-pied-du-podium/>

Les Petits Princes au royaume de la Police scientifique

Alexandre et Hortense sont deux enfants malades accompagnés par l'association "Les Petits Princes" qui rêvaient de rencontrer « Les Experts ». Parallèlement, les élèves de la 70^e promotion de l'ENSP choisissent de verser le prix du challenge GMF de 4 000 € aux « Petits princes ». C'est donc tout naturellement que le contact avec le service central de Police technique et scientifique (SCPTS) se fait et que l'organisation de cette journée commence à prendre forme sous le regard bienveillant de M. Angelino, chef SCPTS.

Alexandre avait exprimé le souhait de chercher des traces et indices sur une scène de crime, alors qu'Hortense voulait plutôt révéler des traces en laboratoire. Dès lors, si l'élaboration du programme semblait couler de source, il faudra de nombreux échanges en amont avec le service médical de l'association pour valider la compatibilité du programme avec les pathologies des enfants (secret médical oblige).

Informée de cette action symbolique, la direction zonale des compagnies républicaines de sécurité (DZCRS) a immédiatement missionné 2 motards pour accompagner le convoi des véhicules depuis l'hôtel des enfants jusqu'à Ecully. Particulièrement touchés par la mission, les motards ont dégrafé et remis leur propre insigne de tenue aux enfants pour qu'ils aient le souvenir de ce moment passé avec les CRS de la 46^e compagnie de St Foy-les-Lyon.

Entrés dans le vif du sujet avec une courte présentation de l'organisation de la police scientifique, l'heure était venue de découvrir la scène de crime. Revêtus de la

tenue blanche réglementaire et écoutant attentivement une formatrice du centre de formation de la PTS, nos deux stagiaires d'un jour ont découvert la rasance, la poudre dactyloscopique et ont placé sous scellés deux canettes de Coca-cola découvertes sur place.

La découverte des traces s'est poursuivie avec l'odorologie. De l'odorothèque à la parade d'identification, toute l'étendue de cette technique a été expliquée avec soin par les membres de l'équipe.

Hortense étant la seule à pouvoir être en contact avec un chien, elle a donné double ration de saucisses à notre expert canin du jour : Must !

La restauration nous avait ensuite réservé la grande salle du restaurant, pour y déguster des frites et des gaufres nappées du miel ... de la PTS, bien évidemment.

L'après-midi, nos experts en herbe ont retrouvé les canettes de Coca-cola prélevées le matin pour une série de révélations de traces physico-chimiques sous l'œil attentif de deux spécialistes du groupe. Cyanoacrylate, stickyside, SPR (Small Particules Reagent) et ninhydrine n'ont désormais plus de secret pour eux. Une démonstration de révélation avec le bluestar et de recherche d'ossements dissimulés au moyen d'une lampe UV ont parachevé cette étape en plateau technique.

La journée s'est terminée avec un petit moment d'échanges, qui a permis de confirmer l'énorme intérêt qu'ont pu avoir les enfants pour cette journée. Tous deux ont ressenti l'accueil très chaleureux qui leur a été réservé à chaque étape de cette journée.

Le Tigre Blanc leur a offert à chacun un t-shirt et un sweat-shirt souvenir, et la section communication leur avait préparé un diplôme commémoratif orné de leur avatar.

La section communication se joint à l'association qui remercie très chaleureusement Gérard, Erwan, Fabienne, Olivier, Eric, Cathy, Olivier, Fabrice, Viviane et Julie qui ont permis cette journée extraordinaire.

« Un enfant qui vit ses passions et réalise ses rêves est un enfant qui trouve un surplus d'énergie pour affronter la maladie. »

« Les Petits Princes »

(> <https://www.petitsprinces.com>) est une association qui fait se concrétiser des rêves d'enfants malades.

Conscients que le mental est essentiel pour aider à vaincre la maladie, ils réalisent des rêves d'enfants pour les sortir de leur quotidien médicalisé. L'association existe depuis 1987, et a déjà réalisé plus de 7 000 rêves d'enfants. Elle est reconnue d'utilité publique par décret de 2010, ce qui ouvre droit à > **défiscalisation des dons**.

>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de la Police technique et scientifique :

> <http://pts.minint.fr/index.php/actualites/1435-les-petits-princes-au-royaume-de-la-police-scientifique>



ANAS Le Courbat



> Séjours de rupture, une nouvelle prise en charge pour les agents en souffrance.

L'établissement ANAS Le Courbat propose des séjours de rupture, à destination des professionnels des forces de sécurité intérieure mais également de tous les agents de notre ministère et même d'autres ministères (Justice, Défense).

Le séjour a été mis en place pour les agents en souffrance : burnout, addictions, épuisement professionnel...

La prise en charge dans les séjours de rupture est destinée à tous les professionnels qui ressentent des difficultés croissantes dans l'exercice de leurs fonctions. Certains signes peuvent alerter sur la nécessité de bénéficier de cette prise en charge : troubles du sommeil, changement de l'humeur, irritabilité, repli sur soi, troubles alimentaires, prise de toxiques et/ou de psychotropes.

Objectifs du séjour (l'idée est de repérer des changements dans les comportements habituels) :

- Prendre de la distance, changer de cadre
- Se ressourcer
- Bénéficier d'un soutien psychologique et de l'écoute des pairs
- Se remettre en forme physique • Reprendre confiance.

Modalités :

- Court séjour : 15 jours renouvelables
- Prise en charge Sécurité sociale et mutuelle
- Admission : dossier d'admission à faire remplir par un médecin (au choix du patient)
- Activités proposées : accompagnement psychologique, activités physiques /sportives sous contrôle par médecin du sport-ostéopathe et encadré par préparateur physique, ostéopathie à visée préventive, curative et/ou relaxante, activités de plein air, groupes de parole, atelier de création manuelle.



A noter : l'accueil du professionnel peut se faire, en cas d'urgence, dans les 24 h après accord médical.

>>> Pour en savoir plus

Pour obtenir un dossier d'admission et connaître toutes les modalités d'accueil :

> Site Internet : > www.anaslecourbat.fr

> Établissement ANAS Le Courbat : 02 47 91 22 22

> Renseignez-vous auprès d'un correspondant local ANAS ou réseaux d'entraide au 01 48 86 37 81

Prévoyance et services

Orphéopolis : une offre assistance, une couverture prévoyance et des services aux adhérents



Une étude récemment menée montrait qu'Orphéopolis bénéficiait d'une large notoriété auprès des policiers et des personnels du ministère de l'Intérieur et, dans le même temps, soulignait une relative méconnaissance de son offre globale. Si l'institution est désormais largement connue et réputée pour son action sociale, elle l'est moins pour sa partie prévoyance et les services à ses adhérents.

Orphéopolis protège et accompagne les agents grâce à l'action complémentaire de ses trois entités : deux mutuelles – OMPN-assistance et OMPN-prévoyance – et une association «Les œuvres d'Orphéopolis».

Les activités d'assistance recouvrent les actions sociales et culturelles à destination exclusivement des orphelins (de policiers ou de leur conjoint) et sont prises en charge par la mutuelle OMPN-assistance : veille sociale et suivi régulier assurés par le réseau Orphéopolis et les animateurs de région, l'accueil et le suivi éducatif des orphelins au sein des trois villages d'enfants, attribution de diverses aides matérielles et financières jusqu'à l'entrée dans la vie active, sorties en région et séjours en centres de vacances.

De son côté, l'OMPN-prévoyance regroupe toutes les activités à caractère assurantiel à destination des orphelins et des adhérents auxquels elle délivre différentes prestations : versement de rente orphelins, secours décès, primes lors d'événements heureux (naissance ou mariage).

Les Œuvres d'Orphéopolis ont, quant à elles, des missions dédiées aux adhérents en difficulté, par le biais d'aides d'urgence (aide sociale exceptionnelle, prêt social...), mais aussi les loisirs avec différentes réductions sur des achats et des remises vacances. Les membres de l'association bénéficient, au travers de la plateforme Primoloisirs, de privilèges et de réductions dans des domaines variés : vacances, loisirs, parcs, billetterie, cinémas, spectacles et bons d'achat.

Contact Orphéopolis : Secrétariat général. Tél. 01 49 74 28 60 – Courriel : > secretariat.general@orpheopolis.fr

Site internet : > www.orpheopolice.fr

Du côté de la FLL...

(Information réservée aux ayants droit de la fondation Louis Lépine)

DÉBUT DES INSCRIPTIONS POUR LES SÉJOURS JEUNES AUTOMNE

Depuis cette année, les tarifs sont modulés en fonction du quotient familial et deviennent encore plus accessibles !
Pour la session automne 2019, les tranches et montants des subventions appliqués sur les tarifs sont les suivants :

Tranche	Quotient familial	% de la subvention moyenne/Jour	Exemple du montant de la subvention/Jour
Tranche 1	Jusqu'à 10 440 €	170 %	52,70 €
Tranche 2	De 10 441 € à 13 440 €	120 %	37,20 €
Tranche 3	De 13 441 € à 17 640 €	100 %	31,00 €
Tranche 4	De 17 641 € à 21 640 €	80 %	24,80 €
Tranche 5	Supérieur à 21 640 €	30 %	9,30 €

QF = Revenu fiscal de référence / Nb de parts fiscales. - La subvention journalière est majorée de 20 % pour les séjours linguistiques.

Inscriptions jusqu'au 13 septembre 2019 !

Le pôle « vacances loisirs » : **01 53 71 43 55 (choix 3)**

Découvrir les séjours proposés par la FLL : > <https://fondationlouislepine.fr/les-sejours-jeunes-automne-2019.html>

Télécharger le formulaire d'inscription : > https://fondationlouislepine.fr/IMG/pdf/p34_formulaire_inscription-1.pdf

Du côté de la FJM...

SÉJOURS JEUNES TOUSSAINT 2019 !

> **Dernière ligne droite avant la clôture des inscriptions le 20 septembre** (dans la limite des places encore disponibles).

Pour rappel : vous y trouverez des séjours d'une semaine à moins de 100 € pour les familles relevant du QF A.

Service Loisirs de la fondation Jean Moulin pour réserver le séjour choisi au **01 80 15 47 49 /50/51**.

Détails des séjours proposés par le service Loisirs de la FJM sur le site :

> <https://www.fondationjeanmoulin.fr/vos-enfants/sejours-jeune/>




LES PARTENAIRES

Complétude

> **Votre partenaire de soutien scolaire : des garanties qui changent tout !**

- Votre prof est sélectionné et suivi avec attention
- Vous payez seulement après le 1^{er} cours si vous êtes satisfaits
- Ni engagement, ni forfait : vous êtes libres
- Vous êtes libérés des démarches administratives.

Une équipe partenariat à votre écoute au **01 56 58 58 60** ou sur :

> www.completude.com/ministeredelinterieur-fjm



Pierre & Vacances

> **Séjour Toussaint :** un bonus de 10 % réservé exclusivement aux agents du ministère sur les offres promotionnelles sur 5 résidences à la mer.

Date de validité de l'offre : du 23 août au 20 septembre 2019

Date d'arrivée sur la résidence : du 7 septembre au 26 octobre 2019

Détails de l'offre et modalités de réservation sur :

> <https://www.fondationjeanmoulin.fr/vos-vacances/voyagistes/pierre-vacances/>



Center Parcs

> **Week-end au domaine des Hauts de Bruyères en Sologne ou au domaine du Bois aux Daims en Poitou-Charentes.** La FJM vous propose un week-end 3 nuits à tarif préférentiel du 22 au 25 novembre 2019.

Réservation à compter du lundi 2 septembre et avant le 20 septembre 2019.

Détails du week-end et modalités de réservation sur :

> <https://www.fondationjeanmoulin.fr/vos-vacances/voyagistes/center-parcs/>



VVF

> **Séjours hiver 2019/2020 !** A compter du 16 septembre, réservez via la fondation Jean Moulin votre séjour locatif au ski dans un chalet dans les Alpes à St-Jean-d'Arves (Savoie) ou votre semaine de pension compétè dans une destination VVF au choix : Obernai, Grand Val Cenis, Prémanon ou Super Besse.

Date limite des réservations le 15 octobre !

Détails des destinations et modalités de réservation :

> <https://www.fondationjeanmoulin.fr/vos-vacances/voyagistes/vvf/>



SDASAP/DRH

>> Départs

> Laurène Cadiot-Jullien,

a quitté son poste d'adjointe au chef de bureau des conditions de vie au travail et de la politique du handicap (BCVTPH)/SDASAP pour la préfecture de Police.

> Geneviève Bourdieu,

a quitté son poste de chef de section des politiques sociales au BPPS/SDASAP pour la préfecture de Police.

> Geneviève Guary,

a quitté son poste de cheffe de mission du pilotage du partenariat social au BPPS/SDASAP pour la DGEF.

> Jacky Doumbia, a quitté son poste de secrétaire au service social pour le ministère des Affaires sociales.

>> Arrivées



> Clémentine Hocquette,

a pris ses fonctions en qualité d'adjointe à la cheffe de bureau des conditions de vie au travail et de la politique du handicap (BCVTPH).



> Jean-Michel Duraffourg,

a pris ses fonctions à la mission pilotage du partenariat social du bureau du pilotage des politiques sociales (BPPS).



> Isabelle Claveau,

a pris ses fonctions au sein de la section Santé et sécurité au travail / Suivi des instances du BCVTPH.



> Marlène Camus,

a pris ses fonctions au sein de la section des politiques sociales/ Restauration du BPPS.



> Nicolas Brams,

a pris ses fonctions au sein de la section pilotage budgétaire et évaluation des dépenses du bureau des affaires financières et de l'évaluation de la dépense (BAFED).



> Véronique Rollat,

a pris ses fonctions en qualité d'adjointe au chef de la section des politiques sociales du BPPS.



> Laura Delugeard

a pris ses fonctions au sein de la section pilotage budgétaire et évaluation de la dépense du BAFED.

> Amélie Gogry

a pris ses fonctions au sein du secrétariat de la SDASAP.

>> Arrivées dans le réseau de l'inspection santé sécurité au travail (ISST)

> Isabelle Veycleyen

ISST pour la zone de défense et de sécurité Nord.

> Amélie Lamiroux

ISST pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est.

> Gabriel Gautier,

ISST pour la zone la zone de défense et de sécurité Ouest.

SDPAS/DRCPN

>> Arrivées



> Céline Vintrou,

a pris ses fonctions en qualité de cheffe de bureau des politiques ministérielles de l'enfance et du logement (BPMEL).



> Anne-Lyse Manceau,

a pris ses fonctions en qualité de cheffe de bureau de la prévention et de la qualité de vie au travail (BPQVT).